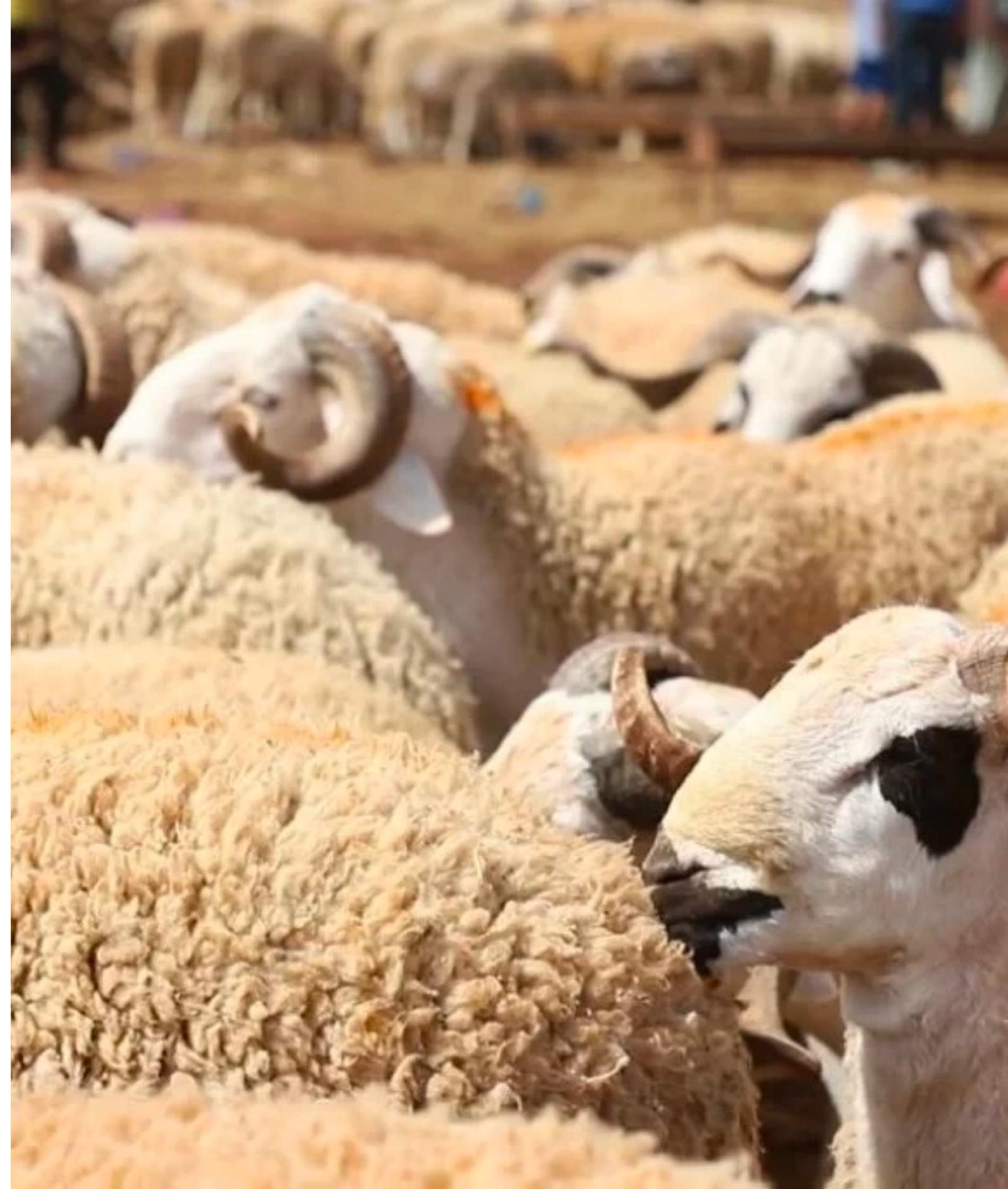


AVRIL 2025

ANNULATION DE L'AÎD AL ADHA LES DRH PRENNENT POSITION



Suite à l'annonce royale de l'annulation exceptionnelle de l'Aïd Al-Adha cette année au Maroc, la question du maintien ou non des avantages traditionnellement accordés à cette occasion se pose avec une importance particulière pour les entreprises et leurs salariés.

Habituellement, nombre d'organisations profitent de cette fête religieuse majeure pour octroyer diverses primes ou avantages spécifiques à leurs collaborateurs, témoignant ainsi de leur engagement social et contribuant au renforcement du climat interne.

Dans ce contexte inédit, DRH.ma a souhaité interroger directement les décideurs RH pour mesurer l'impact de cette annulation sur leurs politiques de récompense.

L'objectif central de cette étude est de déterminer si les entreprises marocaines prévoient de maintenir ces avantages malgré la suppression de la célébration officielle, de préciser les motivations derrière leurs décisions, ainsi que d'identifier les populations concernées par ces choix.

À travers un questionnaire ciblé, les directeurs des ressources humaines ont été invités à préciser les types d'avantages habituellement accordés, les catégories de collaborateurs concernés, leur intention de les maintenir ou non cette année, et les raisons motivant leurs positions.

Les résultats de cette enquête permettront de dresser un état des lieux précis des pratiques et tendances en matière de gestion RH face à cette situation exceptionnelle.



248 DRH
PARTICIPANTS



MARS 2025
PÉRIODE



+250 PERSONNES
EFFECTIF DES ENTREPRISES



ONLINE
QUESTIONNAIRE

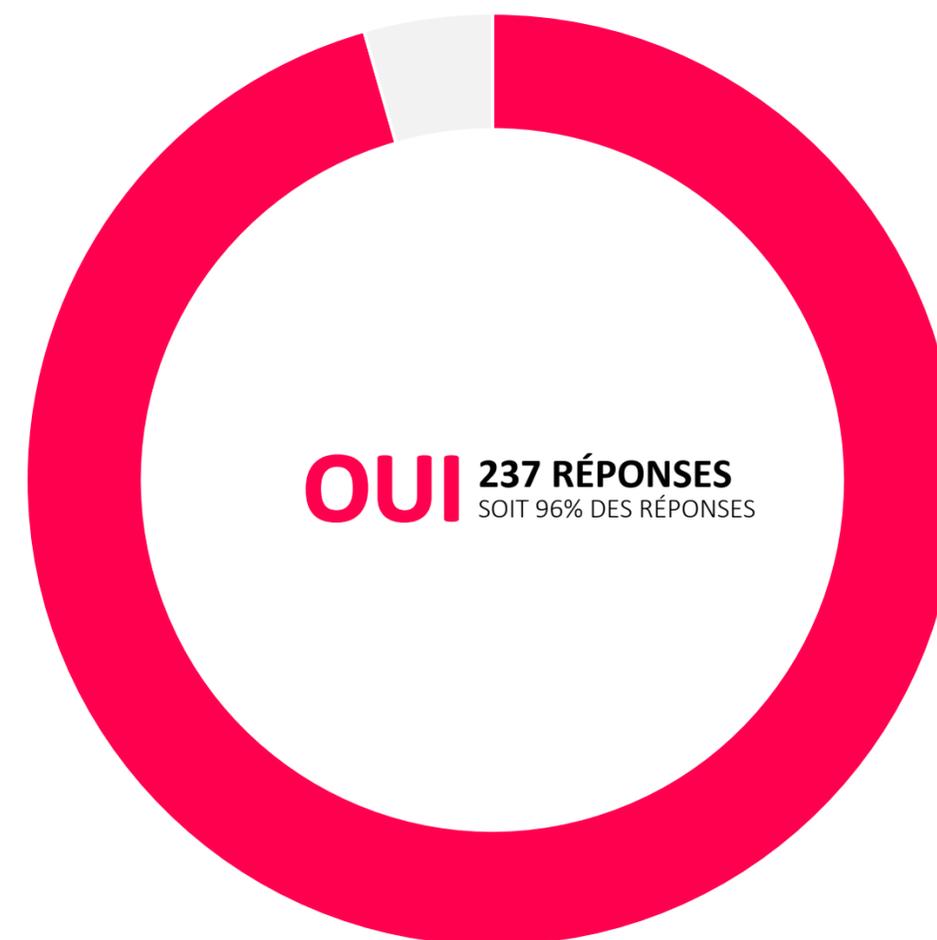
AVANTAGES ACCORDÉS EN 2024

ACCORDIEZ-VOUS, DANS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES, DES AVANTAGES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE L'AÏD ?

96%

déclarent avoir déjà accordé un ou plusieurs avantages dans le cadre de la fête l'Aïd

Soit 237 DRH des 248 ayant participé à notre étude en ligne.



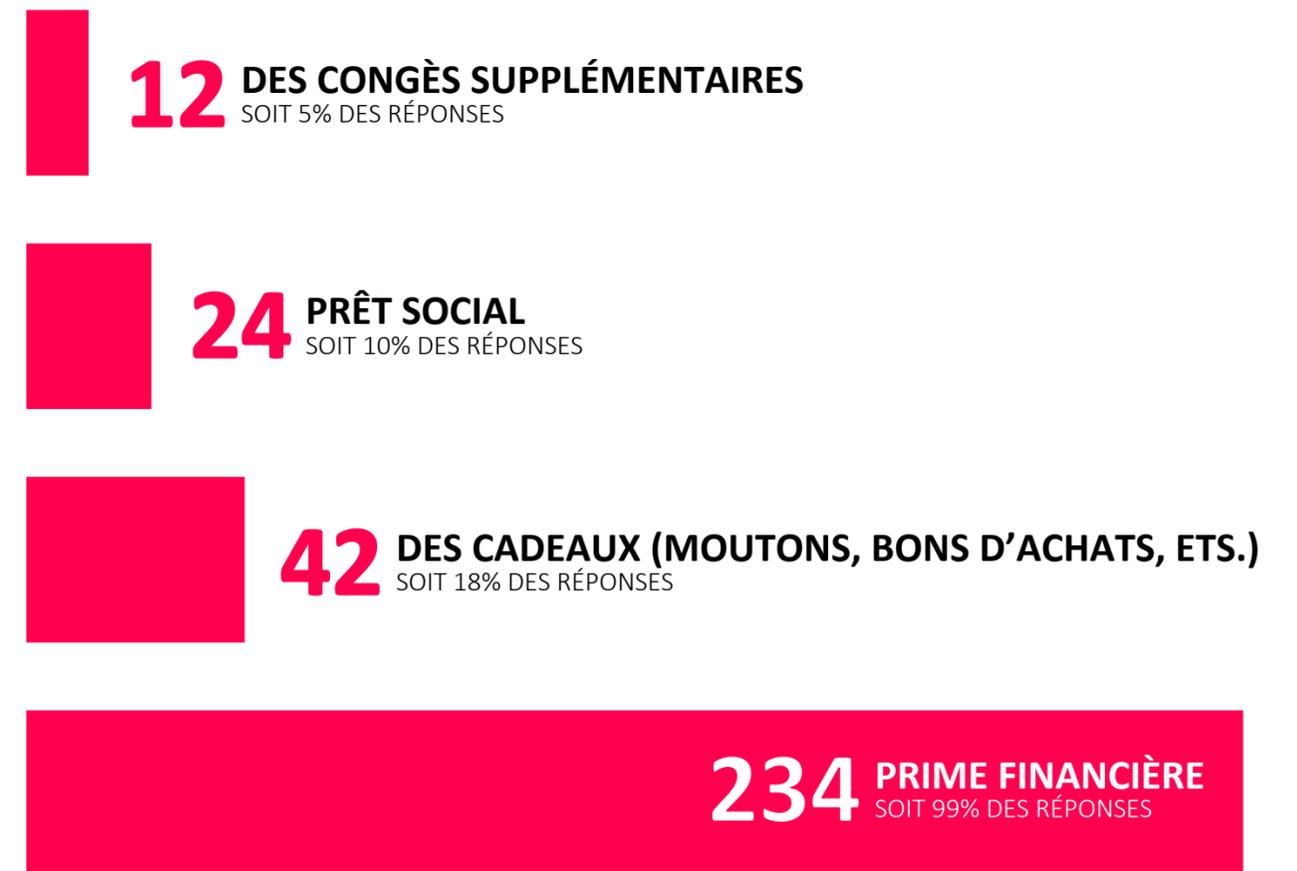
TYPES D'AVANTAGES ACCORDÉS EN 2024

QUELS ÉTAIENT CES AVANTAGES ?

99%

déclarent avoir déjà accordé une prime financière lors des précédentes fêtes de l'Aid.

Soit 234 DRH des 237 ayant déclaré accorder des avantages dans le cadre de la fête de l'Aid.



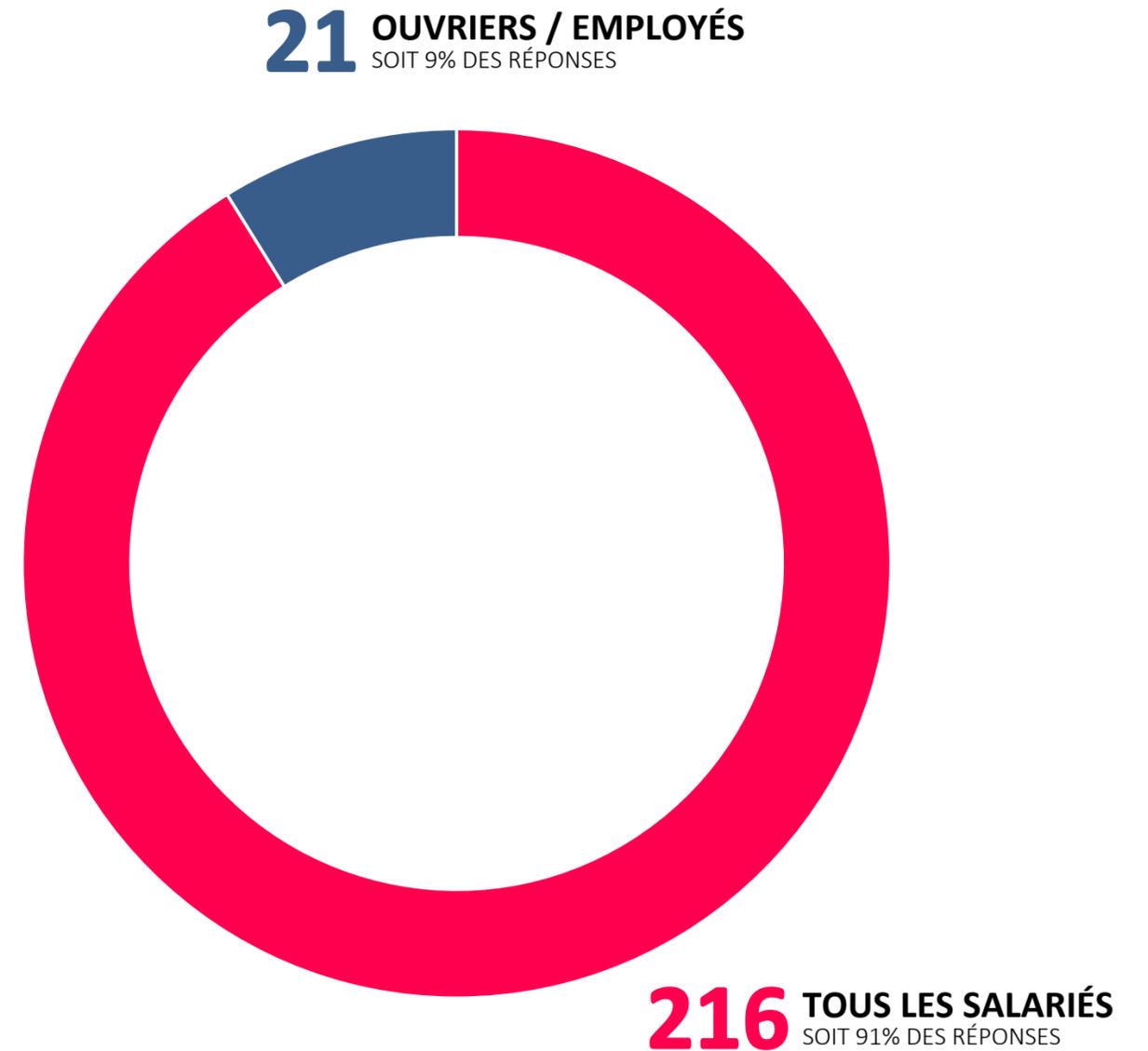
BÉNÉFICIAIRES DES AVANTAGES ACCORDÉS EN 2024

CES AVANTAGES ÉTAIENT DESTINÉS À QUELLE POPULATION DE COLLABORATEURS ?

91%

déclarent que les avantages, dans le cadre de la fête de l'Aïd, étaient destinés à tous les collaborateurs.

Soit 216 DRH des 237 ayant déclaré accorder des avantages dans le cadre de la fête de l'Aïd.



AVANTAGES PRÉVUS POUR 2025

POUR LA PROCHAINE FÊTE DE L'AÏD, AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DU MAINTIEN DE CES AVANTAGES ?

67%

déclarent maintenir les mêmes avantages que les années précédentes pour la prochaine fête de l'Aïd.

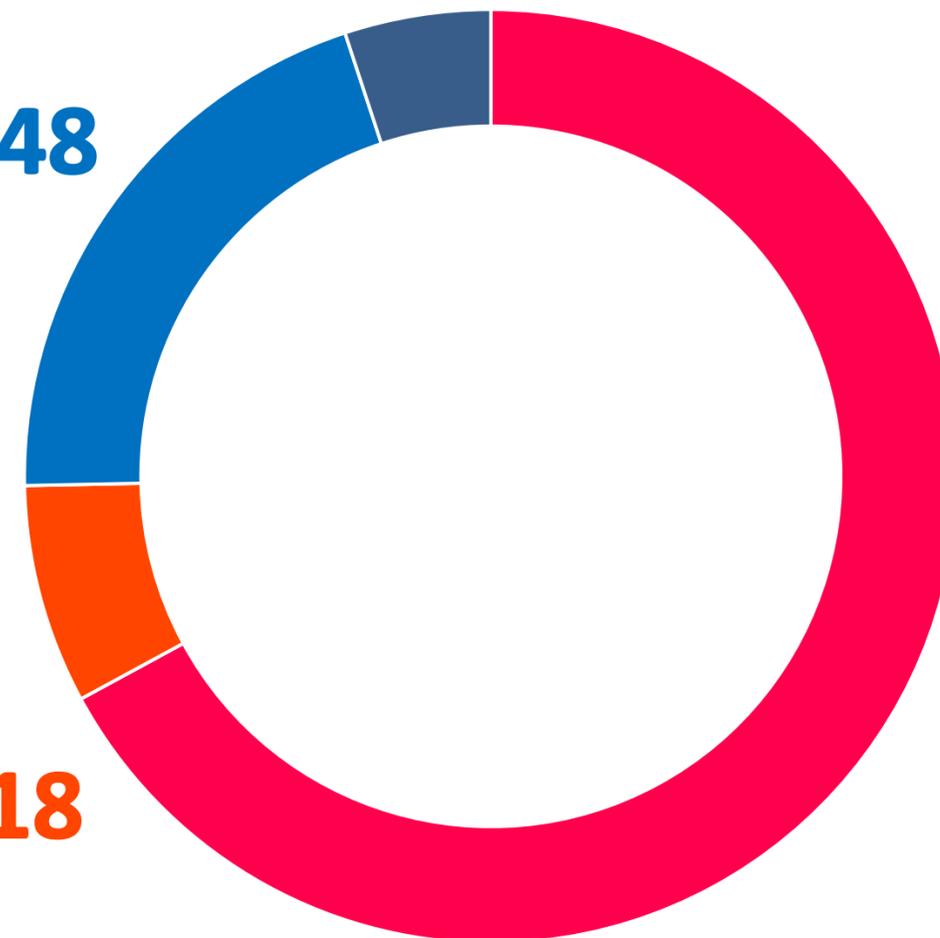
20% des DRH déclarent être en train de décider du maintien ou non des avantages liés à la fête de l'Aïd pour l'année 2025.

NOUS SOMMES EN TRAIN DE DÉCIDER **48**
SOIT 20% DES RÉPONSES

OUI, DE MANIÈRE RÉDUITE **18**
SOIT 8% DES RÉPONSES

12 NON, SUPPRESSION POUR CETTE ANNÉE
SOIT 5% DES RÉPONSES

159 OUI, SANS CHANGEMENT
BASE 67% DES RÉPONSES



BÉNÉFICIAIRES DES AVANTAGES EN 2025

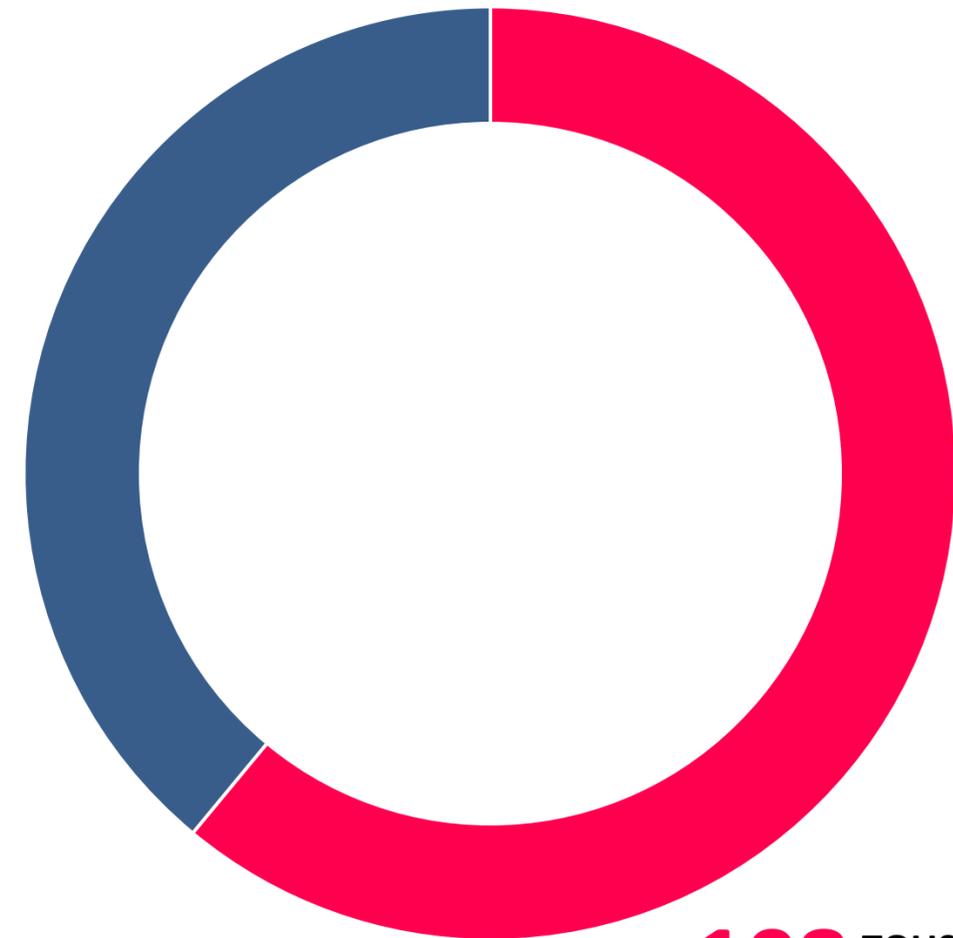
CES AVANTAGES SERONT DESTINÉS À QUELLE POPULATION DE COLLABORATEURS ?

61%

déclarent accorder ces avantages à tous les salariés ,
contre 91% dans les années précédentes.

Soit 108 DRH des 177 ayant déclaré maintenir les avantages dans le cadre de la prochaine fête de l'Aïd.

69 OUVRIERS / EMPLOYÉS
SOIT 39% DES RÉPONSES



108 TOUS LES SALARIÉS
SOIT 61% DES RÉPONSES

RAISONS DU MAINTIEN DES AVANTAGES POUR 2025

SI VOUS MAINTENEZ TOUT OU UNE PARTIE DES AVANTAGES, POUVEZ-VOUS PRÉCISER LES MOTIVATIONS ?

60%

déclarent maintenir les avantages pour l'année 2025 dans l'optique de préserver la motivation et la reconnaissance des collaborateurs.

Soit 107 DRH des 177 ayant déclaré maintenir les avantages dans le cadre de la fête de l'Aïd.

107 POUR PRÉSERVER LA MOTIVATION
SOIT 60% DES RÉPONSES

59 POUR RESPECTER LES USAGES INTERNES
SOIT 33% DES RÉPONSES

23 POUR ÉVITER UN CLIMAT SOCIAL TENDU
SOIT 13% DES RÉPONSES

DRH.MA, LE MAGAZINE EN LIGNE DU DÉCIDEUR RH

PLUS DE 83.000 LECTEURS UNIQUES PAR MOIS !

+83.000

UTILISATEURS ACTIFS PAR MOIS

+9.000

LECTEURS PAR JOUR

19,7

SESSIONS PAR UTILISATEUR

+2,4 MILLIONS

PAGES VUES PAR MOIS

21:43

DURÉE DE LA SESSION

96,7%

TAUX D'ENGAGEMENT



DRH^{ma} **INSIGHTS**